

Pays de la Loire Sarthe



■ Les données portent sur la campagne 2009-2010
chiffres arrondis (*)

Premières tendances

recensement agricole 2010

ENSEMBLE DES EXPLOITATIONS

5 300 exploitations
10 400 actifs permanents, dont

- 6 750 chefs et coexploitants
- 1 850 autres actifs familiaux
- 1 800 salariés permanents non familiaux

8 450 UTA totales
dont 7 650 UTA permanentes

MOYENNES ET GRANDES EXPLOITATIONS

3 600 exploitations
8 150 actifs permanents, dont

- 5 050 chefs et coexploitants
- 1 400 autres actifs familiaux
- 1 700 salariés permanents non familiaux

7 650 UTA totales
dont 6 850 UTA permanentes

10 400 actifs permanents

En Sarthe, 10 400 actifs permanents travaillent sur l'ensemble des exploitations agricoles, soit 14 % des emplois de la région. Leur nombre a baissé d'un tiers au cours de la décennie. Huit sur dix œuvrent dans les moyennes ou grandes exploitations. En équivalent temps plein, ces actifs permanents représentent 7 600 UTA.

Les 6 750 chefs d'exploitations et coexploitants constituent 65 % de ces actifs. La contribution du reste de la famille (conjoint non coexploitants et autres actifs familiaux) passe de 25 % en 2000 à 18 % des actifs en 2010. Seulement un tiers des conjoints non coexploitants travaille à temps complet tandis que quatre sur dix passent moins d'un quart de leur temps dans les exploitations. Au final, l'apport familial se résume à 12 % des UTA. Les salariés permanents constituent 16 % des actifs permanents.

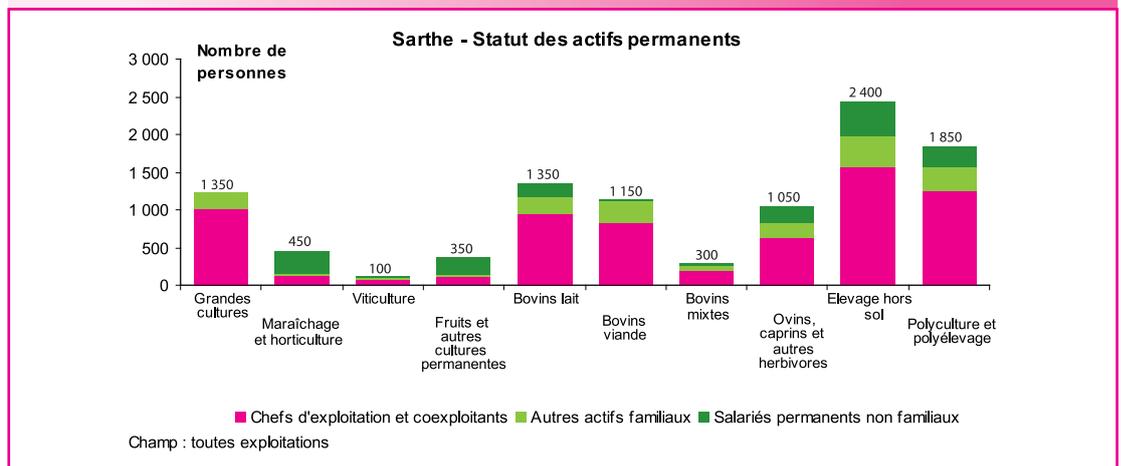
De 2000 à 2010, le nombre de salariés hors cadre familial a diminué moins fortement que celui des permanents familiaux. Les 1 800 salariés, hors cadre familial, représentent une part croissante de l'emploi permanent (17 % en 2010, contre 14 % en 2000). Ils représentent 1 300 UTA et devançant la main d'œuvre familiale.

Les salariés assurent deux tiers du travail dans les exploitations maraîchères, horticôles et arboricoles. Les exploitations avicoles emploient un quart d'entre eux. Ils sont a contrario quasi inexistant dans les élevages de viande bovine ainsi que dans les petites exploitations.

Enfin, les 700 UTA saisonnières sont principalement embauchées par le secteur arboricole. Avec moins de 100 UTA, les entreprises de travaux agricoles et CUMA interviennent de façon marginale.

(*) Hors indication particulière, les données mentionnées concernent l'ensemble des exploitations ; elles sont volontairement arrondies.

Grandes cultures et élevage premières sources d'activité



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

La Sarthe détient 15 % de l'ensemble des exploitations ligériennes et contribue à 14 % de la production brute standard régionale.

40 % du potentiel de production standard du département sont réalisés par 10 % des exploitations.

Pour 100 000 euros de production potentielle, il faut 1 UTA en 2010 contre 1,4 en 2000.

369 000 hectares de surface agricole utilisée, dont :

- 182 000 en céréales et oléo-protéagineux

- 176 000 en superficie fourragère principale (101 000 en superficie toujours en herbe, 37 000 en prairie temporaire et 36 000 en maïs fourrage...)

Les grandes cultures (céréales, oléo-protéagineux, cultures industrielles) occupent la moitié de la SAU (contre seulement un peu plus du tiers en Pays de Loire).

En 2010, la « ferme Sarthe », c'est :

- 7 300 000 poulets de chair dans près de 800 exploitations
- 332 000 bovins dans 3 200 exploitations
- 320 000 porcs dans 380 exploitations
- 2 300 ha de cultures permanentes entretenues (vergers ...)
- dans 190 exploitations.

■ Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français des comparaisons nationales et internationales

Sur internet par commune
Cartographie interactive
Données de cadrage
Données détaillées

■ Suivez l'actualité du recensement sur www.agreste.agriculture.gouv.fr et sur www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

Des productions avicoles et porcines très présentes

En 2010, la Sarthe compte 5 300 exploitations, soit 15 % des fermes des Pays de la Loire. L'agriculture occupe un espace important : 369 000 hectares de superficie agricole utile, mais aussi des bâtiments, des cours, des bois, des landes. Au total les exploitations agricoles s'étendent ainsi sur 380 000 hectares. La superficie agricole utilisée a diminué de près de 5 % en dix ans. Cette diminution est plus forte qu'en région (- 3 %).

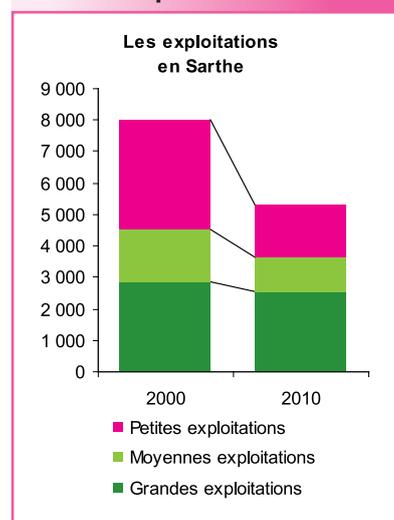
La diminution du nombre d'exploitations est légèrement moins marquée en Sarthe (- 34 %) qu'en région (- 36 %) mais plus forte que la tendance nationale (- 26 %). Les exploitations deviennent davantage professionnelles. Le nombre de petites exploitations chute de moitié, contre un tiers en France. En 10 ans, les exploitations se sont agrandies : la SAU moyenne des exploitations est passée de 49 à 70 ha.

Les 3 600 moyennes ou grandes exploitations (cf. méthodologie) représentent 69% de l'ensemble des exploitations sarthoises. En utilisant 78 % de l'emploi total et 95 % de la superficie agricole, elles assurent l'essentiel de l'activité agricole (98,4 % de la production brute standard (PBS)

départementale). La part des grandes exploitations s'accroît. En 2010, près de la moitié des exploitations sont grandes, contre un peu plus d'un tiers en 2000.

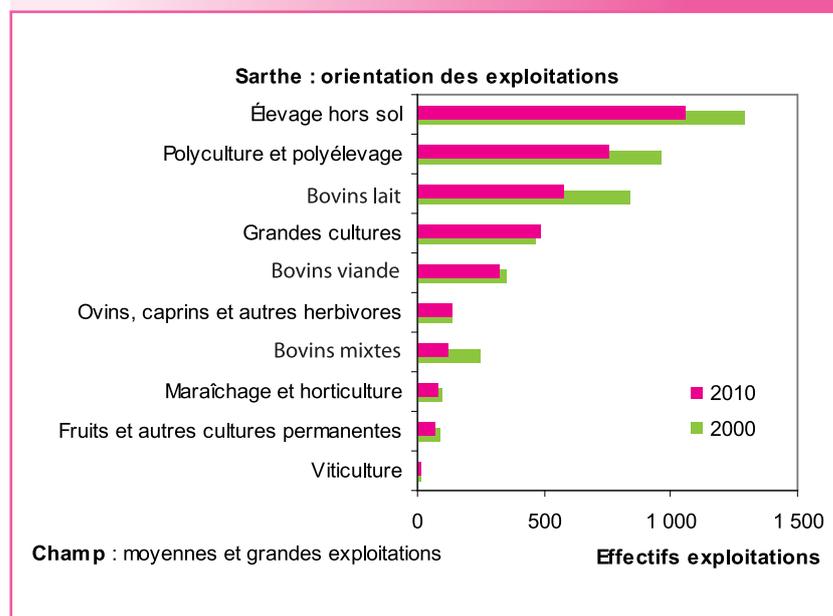
L'élevage hors sol et les polycultures-polyélevages sont très présents ; les productions bovines et les grandes cultures également.

Forte diminution des petites exploitations



Source : Agreste - Recensements agricoles

60 % des exploitations spécialisées dans l'élevage



Source : Agreste - Recensements agricoles

Le cheptel bovin se maintient alors que le nombre d'exploitations chute fortement en 10 ans (- 50 % pour les exploitations mixtes et - 31 % pour les laitières). Les vaches laitières sont pour moitié dans les exploitations spécialisées en « bovins lait ». Cette orientation regroupe 16 % des moyennes et grandes exploitations, occupe 16 % de la SAU et emploie 15 % des UTA. Dans les exploitations orientées vers la production laitière,

on dénombre en moyenne 56 vaches laitières par exploitation. Peu développé, l'élevage caprin se consolide.

Les exploitations céréalières sont en expansion. La surface moyenne des grandes et moyennes exploitations de grandes cultures s'accroît (+ 22 %) ; elle rejoint celle de la Vendée, avec 112 ha, soit un niveau plus élevé que dans les autres départements.

Un secteur avicole sous signe de qualité

Le cheptel avicole se développe au contraire (+ 14 %), le département étant très bien positionné dans la production sous signe de qualité avec les poulets de Loué notamment. Dans

les exploitations de polyculture-poly-élevage, dont la taille est importante (121 ha en moyenne), les volailles de chair (+ 41%) prennent le pas sur le cheptel porcin (- 29 %).

Le statut individuel pour plus de la moitié des exploitants

La Sarthe est le seul département de la région où le statut d'exploitant individuel reste dominant avec 56 % des moyennes et grandes exploitations en 2010. Le statut individuel est d'ailleurs très présent dans les exploitations moyennes, 80 % d'entre elles. L'EARL arrive en tête dans les grandes exploitations avec 40 %. En 10 ans, le nombre d'exploitants et coexploitants baisse de 10 %. Les exploitants individuels sont les plus touchés, ils sont 37 % de moins qu'en 2000. En re-

vanche, les exploitants associés au sein d'une EARL sont plus nombreux, ils augmentent de 45 % par rapport à 2000. Les formes sociétaires se rencontrent plus souvent dans les exploitations ayant diverses combinaisons de productions : près de la moitié des exploitations de polyculture ou de polyélevage sont sous un statut sociétaire. Elles sont également très présentes dans les exploitations bovines spécialisées en lait (54 %).

- 1/4 des exploitations avicoles moyennes et grandes spécialisées ont plus de 1800 m² de bâtiments d'élevage.
- 2/3 des 530 exploitations spécialisées en aviculture produisent sous signe de qualité.

Outre les poulets de chair, l'avi-culture sarthoise, c'est aussi :

- 1 600 000 poules pondeuses
- 1 700 000 dindes et dindons
- près d'un million de pintades et autant de canards.

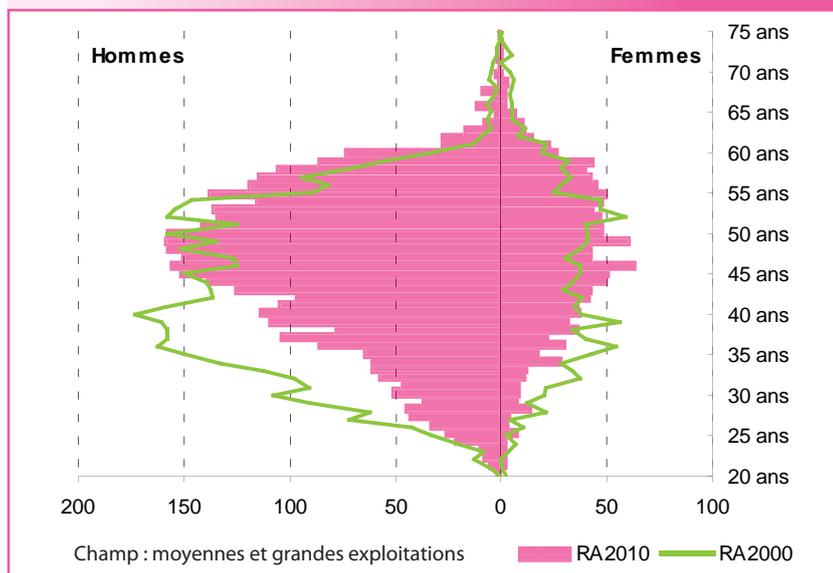
24 % de l'ensemble des chefs et coexploitants ont moins de 40 ans dans les moyennes et grandes exploitations.

Ils sont 18 % dans les exploitations individuelles, 23 % dans les EARL et 38 % dans les GAEC.

- 1800 exploitations ont au moins une de leurs productions sous signe de qualité (y compris viticulture).
- 600 vendent des produits via des circuits courts (y compris viticulture).
- 380 pratiquent une activité de diversification (transformation de produits agricoles, travail à façon, hébergement à la ferme,...).
- 170 sont certifiées « bio » et 110 envisagent une conversion dans les 5 ans.
- 180 produisent de l'énergie renouvelable.

- 4 700 exploitations (88 %) entretiennent des haies, des alignements d'arbres ou des murs.
- 10 % des exploitations déclarent avoir mis en place des haies au cours des 3 dernières années.

46 ans en moyenne pour les chefs d'exploitation et coexploitants



99 hectares en moyenne dans les exploitations (*) disposant de SAU

(*) champ : moyennes et grandes exploitations

OTEX : valeurs 2010 Evolution 2010/2000 en %	Exploitations agricoles	Chefs d'exploitation et coexpl.	Travail agricole (UTA totales)	SAU moyenne des en-ayant (ha)	Cheptel bovin (têtes)	Cheptel porcin (têtes)	Poulets de chair et coqs (têtes)
Grandes cultures	490 5,2	560 9,4	620 - 8,7	113 16,7	8 170 19,9	ns ns	ns ns
Maraîchage et horticulture	80 - 16,8	95 - 21,1	485 - 29,8	13 64,7	ns ns	ns ns	0 ns
Viticulture	15 14,3	20 16,7	40 42,0	15 - 8,8	ns ns	0 ns	0 ns
Cultures fruitières et autres cultures permanentes	65 - 26,9	95 - 13,6	655 - 36,1	50 10,9	ns ns	0 ns	0 ns
Bovins lait	570 - 31,1	935 - 16,0	1 220 - 26,1	102 27,7	79 850 - 6,3	ns ns	ns ns
Bovins viande	320 - 8,2	360 - 3,0	420 - 11,5	90 25,0	53 220 17,4	ns ns	ns ns
Bovins mixtes	115 - 52,4	170 - 42,9	240 - 49,7	121 34,3	26 050 - 27,3	ns ns	ns ns
Ovins, caprins et autres herbivores	135 0,7	155 8,3	325 15,5	43 21,2	2 085 5,8	ns ns	ns ns
Hors-sol	1 060 - 17,8	1 535 - 9,2	2 155 - 23,5	93 20,3	69 960 - 4,2	281 480 7,1	5 996 595 9,4
Polycultures-polyélevages	750 - 21,3	1 125 - 9,3	1 490 - 18,1	121 24,5	80 370 5,4	36 610 - 29,1	1 309 395 41,3
Ensemble OTEX	3 600 - 19,3	5 050 - 10,0	7 650 - 23,0	99 22,4	320 300 - 1,4	319 550 0,9	7 323 600 13,8
Pays de la Loire	25 300 - 23,1	38 700 - 11,9	60 300 - 20,8	82 30,4	2 557 000 - 4,8	1 625 400 - 5,6	32 095 800 12,7

Source : Agreste - Recensements agricoles

ns : non significatif

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- Elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).

- Elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères ...)

- Sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet. Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en '**moyennes et grandes exploitations**', quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en '**grandes exploitations**' quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique (OTEX)**.

■ La notion '**moyennes et grandes exploitations**' est voisine de celle '**d'exploitations professionnelles**' définie lors du recensement agricole 2000.